

Compte rendu de la séance du 08 août 2018

Secrétaire(s) de la séance : Jean-Paul NOGUES

Ordre du jour:

- Examen travaux à réaliser d'urgence et faisant suite aux intempéries,
- Fonds de solidarité logement,
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

EXAMEN DES TRAVAUX A REALISER EN URGENGE SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{er} ET DU 15 JUILLET 2018

Chute d'arbres dans la forêt communale de l'Esponne

Ce sinistre du 1^{er} juillet 2018 n'est pas pris en compte par l'assurance de notre commune. Il faut donc prévoir une intervention d'une entreprise privée en relation avec nos employés communaux. Des devis seront demandés aux entreprises spécialisées en matière d'abatage et d'enlèvement de bois

Chute d'un arbre dans la propriété MASNARD

Ce sinistre du 1^{er} juillet 2018 concerne un arbre qui s'est déraciné en bordure de la propriété MASNARD située Chemin de Cabaraou. Après enquête, la chute de cet arbre qui a provoqué des dégâts dans la propriété de Mme LACRAMPE n'est pas de la responsabilité de notre commune puisque l'arbre se trouve à l'origine en propriété de M. et Mme MASNARD.

sinistre bâtiment ADMR/SSIAD (2018 43)

Lors des intempéries du 1^{er} et du 15 juillet 2018, le bâtiment ADMR / SSIAD (ex bâtiment de la gare) a été touché par de fortes précipitations d'eau et de grêle. On relève d'importants dégâts sur une partie des faux plafonds à l'entrée du bâtiment et des impacts de grêle sur certains volets roulants qui doivent être changés.

Monsieur le Maire commente les devis suivants :

Travaux plafonds

Devis Fabrice LABASSA pour un montant TTC de 847€

Travaux volets roulants

Devis SARL menuiserie de CARVALHO pour un montant TTC de 3165,36€

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire à mandater l'entreprise Fabrice LABASSA pour un montant TTC de 847€ et la SARL menuiserie de CARVALHO pour un montant TTC de 3165,36€.

- D'autoriser Monsieur le maire à régler ce sinistre auprès de l'assurance de notre commune GROUPAMA et de signer tout document en rapport avec ce sinistre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Sinistre bâtiment perception

Lors des intempéries du 1^{er} et du 15 juillet 2018, le bâtiment de la perception a été touché par de fortes précipitations d'eau et de grêle entraînant quelques infiltrations dans le logement du receveur des impôts.

Après visite des lieux et vérification du toit par l'entreprise Gilles ESPOUY il s'avère que le toit ne nécessite pas de gros travaux, mais il est préconisé de garder en réserve un stock de tuiles d'avance.

Sinistre bâtiment camping (2018 44)

Lors des intempéries du 1^{er} et du 15 juillet 2018, le bâtiment du camping a été touché par de fortes précipitations d'eau et de grêle. On relève d'importants dégâts sur le toit et une partie des faux plafonds.

Monsieur le Maire commente les devis suivants :

Travaux plafonds

Devis Fabrice LABASSA pour un montant TTC de 1440,20€

Travaux toit

Devis entreprise Gilles ESPOUY pour un montant TTC de 559,20€

Devis SARL PANIS pour un montant TTC de 21 710,21€

Après examen des devis il ressort que le devis de l'entreprise Gilles ESPOUY est incomplet et ne prend pas en charge tous les aspects de la réparation du toit du bâtiment du camping et notamment dans le traitement de désamiantage des plaques de fibro-ciment.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire à mandater l'entreprise Fabrice LABASSA pour un montant TTC de 1440,20€ et la SARL PANIS pour un montant TTC de 21 710,21€.
- D'autoriser Monsieur le maire à régler ce sinistre auprès de l'assurance de notre commune GROUPAMA et de signer tout document en rapport avec ce sinistre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Sinistre bâtiments écoles maternelle et primaire (2018 45)

Lors des intempéries du 31 mai 2018, du 1^{er} et du 15 juillet 2018, les bâtiments des écoles de la maternelle et du primaire ont été touchés par de fortes précipitations d'eau et de grêle. On relève d'importants dégâts sur une partie des faux plafonds et sur certaines parties du toit, notamment sur la zinguerie.

Monsieur le Maire commente les devis suivants :

Travaux plafonds

Devis Fabrice LABASSA pour un montant TTC de 2996,50€

Travaux toit et plafonds

Devis entreprise Gilles ESPOUY pour un montant TTC de 3288€

Après examen des devis il ressort que le devis de l'entreprise Fabrice LABASSA est incomplet et ne prend pas en charge les travaux des toits des écoles.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire à mandater l'entreprise Gilles ESPOUY pour un montant TTC de 3288€.
- D'autoriser Monsieur le maire à régler ce sinistre auprès de l'assurance de notre commune GROUPAMA et de signer tout document en rapport avec ce sinistre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Sinistre bâtiment du plan d'eau (2018 46)

Lors des intempéries du 1^{er} et du 15 juillet 2018, le bâtiment du Lac (plan d'eau municipal) a été touché par de d'importantes précipitations d'eau, de grêle et de forts vents. A la suite de quoi un arbre est tombé entraînant des dégâts sur la toiture du bâtiment.

Monsieur le Maire commente le devis suivant :

Réparation toiture

Devis entreprise Rémi BATI pour un montant TTC de 840€

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire à mandater l'entreprise Rémi BATI pour un montant TTC de 840€.
- D'autoriser Monsieur le maire à régler ce sinistre auprès de l'assurance de notre commune GROUPAMA et de signer tout document en rapport avec ce sinistre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Participation au Fonds de Solidarité au logement 2018 (2018 47)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Général concernant la participation de notre commune au fonds de solidarité logement (FSL).

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le Fonds intervient sur l'ensemble des communes du Département.

Depuis le 1er janvier 2005 le Conseil Général s'est vu transférer la responsabilité de ce fonds, la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales ayant mis un terme à la compétence de l'Etat dans ce domaine. Cette loi prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Général propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants.

Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0.50€/habitant, ce qui correspondrait pour notre commune à une contribution de 307€ pour l'année 2016.

Si cette proposition nous agrée, il est demandé de bien vouloir faire parvenir une délibération du Conseil Municipal au Service Logement - 5 rue Gaston Dreyt - 65000 TARBES

Dans un second temps, la somme pourra être versée à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Pyrénées, gestionnaire du fonds sur le compte
FR39 4003 1000 0100 0014 5662 C17
Caisse des Dépôts et Consignations - Trésorerie Générale - 65000 TARBES

En tant que partenaire contributeur, nous serons associés aux instances de suivi du fonds. Par ailleurs, afin que notre action soit pleinement valorisée, une information sera donnée, chaque année, au Conseil Général et à la presse sur les communes participantes.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, la participation financière de notre commune est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal pour une contribution de 307€ pour l'année 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Questions diverses :

Ecoles maternelle et primaire - emploi aidé (2018 48)

Monsieur le maire expose que notre commune peut bénéficier d'un emploi aidé qui serait affecté aux écoles de la maternelle et du primaire. Cet emploi est désormais indispensable pour le bon fonctionnement des écoles et notamment la prise en compte des travaux d'entretien.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire au recrutement d'un emploi aidé à compter du 13 août 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire de prévoir l'enveloppe budgétaire pour la participation financière de notre commune à cet emploi aidé.
- D'autoriser Monsieur le maire de signer tout document en rapport avec ce recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Contentieux concession cimetière (2018 49)

Monsieur le Maire expose qu'à la suite d'une erreur d'attribution de concession par notre commune, des travaux ont été réalisés à tort sur la concession appartenant à monsieur Guy ADOUE.

A la suite de ce contentieux notre assurance GROUPAMA, dans le cadre de notre responsabilité civile, a décidé de prendre en charge les dommages liés aux travaux de remise en état de la concession de monsieur ADOUE pour un montant TTC de 720€ et une partie de la construction de la sépulture de Madame SOILEUX pour un montant de 2160€.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire à mandater l'entreprise LAUMONT pour les travaux de remise en état de la concession de monsieur ADOUE d'un montant TTC de 720€ et une partie de la construction de la sépulture de Madame SOILEUX pour un montant de 2160€.
- D'autoriser Monsieur le maire à régler ce sinistre auprès de l'assurance de notre commune GROUPAMA et de signer tout document en rapport avec ce sinistre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Subvention Steel on road (2018 50)

Monsieur le Maire expose que l'association « Steel on road » organisera les 25 et 26 août 2016 une concentration motos avec animations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 1200€ soit attribuée à l'association « Steel on road » à l'article 6574, pour la manifestation "Rock and Steel".

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de 1200€ à l'association « Steel on road » qui organisera les 25 et 26 août 2018 une concentration motos.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Convention SOCOTEC (2018 51)

Monsieur le Maire expose que lors de la visite du terrain de camping communal le 22 juin 2018 par la sous-commission il a été demandé de fournir les attestations de vérifications et de contrôles des extincteurs, du gaz et d'électricité et l'inscrire sur le registre de sécurité.

A la suite de quoi, Monsieur NOGUES adjoint au Maire s'est rapproché du bureau de contrôle SOCOTEC afin d'établir un devis sur des modalités de vérification périodiques des installations électriques et de gaz.

La SOCOTEC nous propose une convention de vérification des diverses installations pour un montant annuel de 696€.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec la SOCOTEC pour le suivi des installations électriques et de gaz du camping municipal d'un montant de 696€ annuel.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Attribution d'un logement communal

Monsieur le maire passe la parole à Isabelle SOULE qui indique que conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2018 un logement communal sera attribué à Madame LUIGINA PARADISO.

Subvention pour l'association Amicale Laïque (2018 52)

Monsieur le maire expose que lors de la mise en place de la bibliothèque l'Amicale Laïque a cédé des rayonnages à notre commune qui s'était engagée à dédommager cette association.

L'Amicale Laïque nous propose de prendre en charge l'achat d'une armoire pour un montant TTC de 235,80€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté décide d'allouer une subvention d'un montant de 235,80€ à l'association Amicale Laïque.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Travaux d'urgence sur le réseau pluvial (2018 53)

Monsieur le maire expose qu'en matière de réseaux pluvial, il est urgent de mener certains travaux de voirie.

Monsieur le Maire commente les devis suivants :

- Réalisation d'un caniveau rue Paul Sabatier par l'entreprise Rougé Séguéla pour un montant TTC de 3516€
- Travaux de réparation d'une buse rue Jean Mermoz par l'entreprise Rougé Séguéla pour un montant TTC de 696€

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'autoriser Monsieur le maire à mandater l'entreprise Rougé Séguéla pour les travaux suivants :

- Réalisation d'un caniveau rue Paul Sabatier pour un montant TTC de 3516€
- Travaux de réparation d'une buse rue Jean Mermoz pour un montant TTC de 696€

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Réfection du toit du bâtiment de la mairie - travaux chiens assis (oeil de boeuf) (2018 54)

Monsieur le maire rappelle que dans sa séance du 26 février 2018, il avait été indiqué un sérieux problème d'infiltration d'eau par le toit du bâtiment de la mairie et par conséquent il avait été retenu pour les travaux le devis de la SARL PANIS (31440 Cierp-Gaud) pour un montant HT de 25307,44€.

Comme indiqué lors du conseil municipal du 15 juin 2018, compte tenu des impératifs réglementaires il est nécessaire d'inclure dans ces travaux de rénovation de toiture, la réalisation à l'identique des deux chiens assis.

Daniel CASTEX présente le devis pour ces travaux des deux chiens assis (œil de bœuf) proposé par la SARL PANIS pour un montant TTC de 12540€.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le maire à mandater la Sarl PANIS pour ces travaux des deux chiens assis (œil de bœuf) proposés pour un montant TTC de 12540€.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Lotissement du Bernissa - Vente d'une parcelle

Daniel CASTEX indique qu'une négociation est en cours pour la vente de la parcelle N°13.

Séance levée à 22H 30